

Immigration—Loi

pouvoirs spéciaux qui échappent au contrôle des élus du peuple. Je crois que le ministre commet une très grave erreur. Il s'expose inutilement à être manipulé. A mon avis, c'est une grave erreur.

Dorénavant, c'est le ministre qui décidera et c'est dangereux. Il s'est arrogé ce pouvoir à la suite de l'arrivée sur les côtes de la Nouvelle-Écosse de 174 immigrants que les habitants de l'endroit ont bien accueillis. Je pense que c'est pousser les choses un peu loin.

A mon avis, ces initiatives n'ont rien de canadien. Je pense aussi qu'elles contreviennent à notre Charte des droits de la personne. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne les documents et titres de voyage, à quoi le gouvernement s'attend-il exactement? La plupart des réfugiés sont traumatisés par le fait qu'ils ont dû fuir, quitter leur pays, laisser leur famille, abandonner leur langue, leur culture et leur mode de vie. Quelle personne, saine d'esprit, voudrait se déraciner ainsi à moins d'être dans une situation où sa vie quotidienne, son avenir et l'avenir de ses enfants sont menacés? Ce n'est pas un choix que les gens font à la légère. Et tout cela, pour en venir à subir le genre de harcèlement sanctionné par ce projet de loi. Devant cette constatation, j'ai du mal à accorder quelque crédibilité aux propositions du ministre.

Le gouvernement pense-t-il que les dispositions de la Charte ne s'appliquent pas aux réfugiés? Ne croyons-nous pas que les droits individuels sont l'apanage de tous et qu'une fois en sol canadien, les réfugiés devraient être traités décemment? Il existe déjà des mécanismes permettant de refouler les indésirables.

La population canadienne va-t-elle se rendre compte des répercussions de ces propositions ou va-t-elle supposer que le projet de loi C-84 est nécessaire pour stopper les resquilleurs et les exploiteurs? Je pense qu'il y a eu énormément de désinformation à cet égard. Il y a dans ma circonscription des gens qui voudraient désespérément pouvoir réunir ici leur famille et dont le souhait est contrarié. Ces gens envisagent la structure familiale d'une manière différente de la nôtre. Nous pensons en termes de famille nucléaire; eux, en termes de famille élargie. Ils veulent que leurs frères, leurs soeurs et leurs enfants de plus de 18 ans les rejoignent ici. C'est normal. Pour la plupart, ces gens ont investi leurs richesses au Canada et ont favorisé l'éclosion d'entreprises.

• (1650)

Le tiers du pays a été bâti par des immigrants, dont un grand nombre sont venus en tant que réfugiés. Je ne peux m'empêcher d'évoquer mon expérience au sein de la communauté juive de Montréal. Il y avait 45 000 Juifs à Montréal avant 1939. Depuis lors, leur nombre a triplé et je pense que grâce à leur présence, ils ont apporté à Montréal prospérité économique, progrès, culture et enrichissement. Je suis fier de l'apport des réfugiés venus des camps d'Europe. Ils sont arrivés ici en tant que réfugiés, et il n'a pas été facile pour eux de s'installer ici, les obstacles étant nombreux. C'étaient des réfugiés authentiques. Aujourd'hui, nous sommes en présence de réfugiés tout aussi authentiques d'Asie, du Vietnam, du Cambodge, de l'Afghanistan, du Liban, d'Iran, d'Iraq, du Salvador et du Chili. Les citoyens de ma circonscription veulent, quelles

que soient leur couleur, leur langue ou leur culture, non seulement que nous traitions les réfugiés de façon équitable, mais que nous mettions fin aux activités des passeurs. Ils veulent que nous présentions des amendements en ce sens qui soient équitables.

Au cours de l'été, les gens se sont rendu compte que la véritable menace était ce projet de loi et non pas les réfugiés qui frappent à nos portes. Si le gouvernement fait adopter cette mesure, que fera-t-il du projet de loi C-55? Va-t-il le laisser expirer au *Feuilleton*? Qu'advient-il des mesures que nous attendons en ce qui concerne la réunion des familles, les enfants plus âgés, la famille étendue?

Voilà autant de problèmes que nous avons laissés de côté pendant le débat sur le projet de loi C-84. Je pourrais entrer davantage dans les détails, mais j'en laisse le soin à ceux qui s'y connaissent mieux que moi. Le comité a certainement entendu des experts. A mon humble avis, le ministre et le gouvernement feraient bien d'écouter la voix de la raison et de trouver des moyens de punir les passeurs et les tricheurs. J'espère que le gouvernement ouvrira son cœur aux véritables réfugiés qui ont besoin d'un asile.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis sidéré de voir qu'un pays comme le nôtre, un pays aussi grand et aussi peu peuplé dont les ressources matérielles et humaines permettraient à tous ses habitants de bien vivre si elles étaient bien gérées, un pays qui, ces dernières années au moins, a adopté une attitude généreuse et humaine envers les immigrants et les réfugiés, soit sur le point d'adopter un projet de loi tellement inhumain et mesquin envers les réfugiés qu'il nous vaudra le mépris de tous les gens de bonne volonté du monde entier.

C'est un pays qui a été créé, comme chacun sait, par des immigrants et des réfugiés. A l'exception des autochtones, nous sommes tous des immigrants ou des réfugiés ou des descendants d'immigrants ou de réfugiés. Comme je viens de le dire, ces dernières années, nous avons admis au Canada un nombre assez important d'immigrants et de réfugiés. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, cependant, et même pendant un certain nombre d'années après la fin de la guerre, notre dossier n'a pas été très reluisant, parce que c'est seulement à la fin des années 50 et au début des années 60 que nous avons adopté des lignes de conduite non discriminatoires à l'égard des immigrants et des réfugiés. Jusqu'à la fin des années 50, les immigrants que nous autorisions et encourageons à venir au Canada étaient essentiellement des Européens du Nord et de l'Ouest et tous étaient Blancs. A cause de nos lois et de nos règlements ou de l'attitude ou de la façon d'agir des hauts fonctionnaires des ministères qui s'occupaient d'immigration, nous décourageons jusque-là la venue de gens originaires d'Europe de l'Est et du Sud, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et de l'Inde. De fait, on peut dire qu'il était presque impossible à des non-Blancs de venir au Canada avant la fin des années 50 ou le début des années 60.